

08/10

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2017

Présents :

Richard BALME, Ambroisine BOURBON (départ à 10h42), Solène BRUN, Alain CHATRIOT, Solène DELUSSEAU-JALODIN, Laura DUQUESNE, Grégoire ÉTRILLARD (arrivée à 8h41), Manuelle FRANCK (départ à 10h08), Béatrice GILLE (départ à 10h08), François HEILBRONN, François HOULLIER (départ à 10h21), Julie de LA SABLIERE (départ à 10h26), Josselin MARC, Pierre MEIGNANT, Nicolas METZGER, Vincent MORANDI, Marie RASSAT (départ à 10h24), Olivier ROZENBERG, François-Joseph RUGGIU (départ à 10h21).

Absents ou excusés

Florent BONAVENTURE, Olivier DUHAMEL (procuration à François HEILBRONN), Alexandre HENNION (procuration à Nicolas METZGER), William JUDD, Samuel KHALIFA (procuration à Nicolas METZGER), Marc LAZAR, Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à François HOULLIER), Vincent MARTIGNY (procuration à Grégoire ÉTRILLARD), Florence MEAUX (procuration à Béatrice GILLE), Karoline POSTEL-VINAY (procuration à Olivier ROZENBERG), Arnaud ROBINET (procuration à Béatrice GILLE), Carla SASIELA, Camille THOMAS-ORTEL.

Assistaient à la séance :

Nelly ANTOINE	représentante du recteur
Amélie ANTOINE AUDO	chargée de mission auprès du directeur de Sciences Po, déléguée générale USPC
Francesca CABIDDU	responsable du service accueil aux usagers
Myriam DUBOIS-MONKACHI	directrice de la scolarité
Michel GARDETTE	directeur de l'information scientifique
Ismahane GASMI	chargée de mission
Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Christine MUSSELIN	directrice scientifique
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

*

* *

I. Information et consultation relatives au projet d'initiative d'excellence	2
II. Proposition de remise de titre de <i>Docteur Honoris Causa</i>	15
III. Bilan 2016 – 2017 sur la politique d'aide financière et les services aux étudiant(e)s	18
IV. Bilan 2017 des admissions (ce point est reporté à la prochaine séance)	

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2017**

La séance est ouverte à 8 h 31 par Nicolas METZGER.

Nicolas METZGER

Bonjour à toutes et tous, je suis très heureux de vous retrouver à l'occasion de cette séance exceptionnelle. Je me réjouis que nous soyons nombreux assis autour de la table, en dépit des délais de convocation très courts pour cette réunion.

Cinq points figurent à l'ordre du jour : 1. Information et consultation relatives au projet d>IDEX, ce point étant la raison d'être de cette séance exceptionnelle ; 2. Trois propositions de remise de titre de Docteur Honoris Causa ; 3. Bilan 2016-2017 de la politique d'aide financière et de services aux étudiants ; 4. Bilan 2017 des admissions ; 5. Eventuellement, des questions diverses.

**I. INFORMATION ET CONSULTATION RELATIVES AU PROJET
D'INITIATIVE D'EXCELLENCE**

a) Exposé

Nicolas METZGER

Je replace d'abord le contexte de cette réunion dans notre fonctionnement institutionnel. Il faut savoir que notre Conseil scientifique s'est réuni pour évoquer ce projet de nouvel IDEX mardi matin et que le Conseil d'administration de la FNSP s'est également réuni à ce propos hier après-midi à 15 h. Vous avez dû recevoir un certain nombre de documents au fil de la semaine, transmis par Mme GASMI, qui sont également disponibles devant vous sur table.

Dans votre dossier figure une proposition de résolution dont la formulation a suscité quelques interrogations, qui m'ont été relayées. Celle-ci dispose que « *le Conseil de l'Institut approuve l'intégration de Sciences Po dans l'université cible prévue pour la candidature IDEX* ». Je précise que les deux Conseils qui se sont réunis avant nous ont voté négativement par rapport à cette formulation. Pour le Conseil d'administration de la FNSP, c'était même à l'unanimité contre.

Sans transition, je laisse M. le Directeur retracer l'histoire de ce projet de nouvel IDEX jusqu'à notre réunion ce matin.

Frédéric MION

Merci, M. le Président. Merci, Mmes et MM. les membres du Conseil d'avoir pris le temps nécessaire pour vous joindre à nous ce matin dans des délais très brefs, ainsi que l'a rappelé le Président. Vous avez reçu un certain nombre de documents par envois successifs, qui doivent être disponibles dans vos dossiers ou sur les tables :

- le rapport d'évaluation établi par le jury international des IDEX en juin 2016, rapport sur la base duquel ce jury a proposé au gouvernement, qui a suivi cette proposition, de retirer à notre communauté d'universités et établissements, l'Université Sorbonne Paris Cité, le label IDEX et les financements correspondants ;
- un document de travail — pour lequel je remercie François HOULLIER de nous avoir permis de le diffuser — qui est le projet de rapport d'autoévaluation de la Communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Sorbonne Paris Cité (USPC) dans le cadre de l'actuelle évaluation des sites et des établissements par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) ;
- une note qui fait un point de situation des discussions engagées au sein d'USPC autour d'un projet de nouvel IDEX qui pourrait être soumis au jury international.

Je ne veux pas revenir de manière trop précise sur ce qu'est USPC et sur ce qui a été réalisé en son sein depuis sa création, d'abord sous la forme d'un pôle de Recherche et d'Enseignement supérieur (PRES) et ensuite sous la forme d'une Communauté d'universités et établissements ; vous avez dû trouver des éléments assez explicites sur ce point dans le dossier.

Je vais revenir sur les conditions dans lesquelles USPC s'est vue retirer le label IDEX en 2016, les financements correspondants, sur les réflexions et discussions qui ont fait suite à cet événement, et sur ce qui s'est déroulé au cours des dix-huit mois derniers mois. Nous avons fait en sorte que vous puissiez disposer, dans le dossier, des éléments sur lesquels le jury international s'est fondé pour retirer à USPC le label IDEX il y a plus d'un an. Dans la petite grille qui figure en page 2 de la note intitulée *Sciences Po et l'Université Sorbonne Paris Cité : Point de situation*, vous constatez que les notes obtenues en 2016 par notre regroupement ont été plutôt bonnes sur ce que sont les grands métiers d'une université (recherche, formation, innovation). En revanche, elles ont été mauvaises, voire éliminatoires, sur des aspects qui ont trait à la gouvernance de l'ensemble que nous constituons.

Pour résumer les choses, je cite une formule qu'utilise souvent Louis SCHWEITZER, le commissaire général à l'investissement (CGI), quand il essaie de traduire la position du jury international : le jury a considéré que, entre ce qui figurait dans le dossier de 2012 (celui qui avait été labellisé) et les réalisations obtenues en 2016 en matière de structuration institutionnelle de cet ensemble, l'écart était trop important pour permettre de prolonger la période probatoire d'USPC et de lui laisser le temps d'évoluer suffisamment dans ses structures.

Après la perte de cette initiative d'excellence, les établissements d'USPC se sont employés à réfléchir à la manière de reconquérir l'IDEX. Je précise sur ce point que les choses n'allaient pas de soi, notamment parce que le jury international lui-même ne considérait pas comme naturel et acquis que les IDEX qui avaient perdu cette qualité fussent autorisées à présenter à nouveau un dossier d'IDEX. Il y a eu une discussion assez serrée entre le gouvernement et le commissaire général à l'investissement d'une part et le jury international de l'autre, pour faire admettre au jury international qu'il n'était pas totalement inopportun et inenvisageable de permettre aux deux regroupements qui avaient perdu, en 2016, la qualité d'IDEX — à savoir USPC et l'université de Toulouse — de soumettre à nouveau une candidature avec une échéance, connue depuis quelques mois, qui est la fin de l'année 2017. La date de remise du dossier est le 18 décembre 2017. Du point de vue du jury international, qui a consenti du bout des lèvres à ce réexamen, il s'agit d'une « dernière chance » offerte, ce qui nous incite à être particulièrement attentifs aux critères sur lesquels le jury a mis l'accent en 2016 et aux critères sur lesquels il semble insister à nouveau cette année, notamment dans le cadre du dossier de soumission qui nous a été proposé.

Je parlais de réflexions engagées au sein d'USPC depuis la décision de juin 2016. Je ne vais pas les décrire dans leur détail. Un premier travail a consisté à imaginer, au cœur d'USPC, une université fusionnée résultant du rapprochement de l'Université Sorbonne-Nouvelle (Paris 3), de l'Université Paris-Descartes (Paris 5) et de l'Université Paris-Diderot (Paris 7). Les travaux ont été menés assez loin dans le sens de cette fusion pour être, en définitive, abandonnés au début de l'été ; les trois universités ont considéré que ce schéma n'était pas celui qui était le plus propre à permettre la reconquête de l'IDEX par l'ensemble d'USPC.

À partir du milieu de l'été, un autre schéma a fait l'objet de travaux assez approfondis, travaux que j'ai évoqués rapidement devant votre Conseil voilà quelques semaines et à propos desquels nous avons communiqué il y a quelques semaines. Ce schéma imagine un périmètre de quatre établissements porteurs d'un nouveau projet d'IDEX, ces établissements étant Paris 5, Paris 7, l'Institut de physique du globe de Paris (IPGP) et Sciences Po. Toutes les discussions au sein de ce groupe portent sur la nature de l'établissement à créer dans le cadre du projet d'IDEX pour convaincre le jury qu'il serait mis en place une structure nouvelle satisfaisant les critères de l'excellence tels qu'il les apprécie. Je précise que je n'ai pas mené seul ces discussions, mais avec nos collègues des établissements que je citais à l'instant. D'ailleurs, nous avons avec nous Christine MUSSELIN, notre directrice scientifique, et Amélie ANTOINE AUDO qui est chargée de mission, à mes côtés, sur les questions liées à la ComUE et à l'IDEX. Elles sont à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez avoir sur ce dossier.

Voilà quelques mois que nous sommes au travail, avec les trois établissements que j'ai mentionnés, pour essayer d'imaginer ce que serait ce qu'il est convenu d'appeler dans le jargon de l'initiative d'excellence « l'université cible » porteuse de cette éventuelle IDEX. Et il est important, pour se forger une idée des standards à satisfaire et du niveau à atteindre, de revenir à la fois sur l'évaluation du jury

en 2016 et sur le dossier de candidature que les candidats à l'IDEX doivent remplir cette année. Vous trouverez les critères ou les questions posées dans la note que j'évoquais à l'instant en pages 3, 4 et 5. On y voit un degré d'exigence élevé sur la description des structures de gouvernance attendue de la part des candidats à l'IDEX, avec des questions très précises sur les établissements qui sont appelés à s'intégrer dans l'université cible, sur les conditions dans lesquelles ils sont appelés à le faire, sur la nature exacte des pouvoirs qui seront assumés de manière centrale au sein de l'université cible et de ceux qui pourront faire l'objet de délégations en direction des composantes, avec des questions très importantes sur les grandes décisions qui règlent la vie d'une université en matière de stratégie, de recherche et de formation, en matière budgétaire, en matière d'allocation des ressources humaines, qui sont les principaux postes de décision de la vie d'une université. C'est avec cette grille que nous avons progressé dans les discussions avec nos collègues, discussions dont nous avons cherché à faire la description la plus complète possible. Mais, elle est nécessairement sommaire à ce stade, puisqu'il n'y a pas de document de type « projet de statuts » que nous puissions encore partager. L'état de ces discussions est retracé en page 5, 6 et 7 de la petite note que nous avons distribuée et diffusée.

Le modèle qui se dessine dans ces discussions est celui d'une université cible structurée en quatre grandes composantes : une composante médecine, une composante dite *Arts and Sciences*, une composante IPGP, une composante Sciences Po avec, au centre, une structure de Direction relativement resserrée et au pouvoir renforcé. Ceci avec un président entouré d'une équipe restreinte avec trois vice-présidents maximum, avec des instances centrales qui sont investies du pouvoir de décision en matière d'orientations stratégiques et qui ont un pouvoir en matière de budget, de ressources humaines, avec des effets d'allers-retours entre les composantes et le centre qu'il serait long de résumer ici, qui, de fait, reconnaissent aux composantes une large autonomie. Les relations entre le centre et les composantes font l'objet d'établissement de contrats d'objectifs et de moyens qui cadrent l'action des composantes, même si ce cadre peut être souple et fait l'objet de discussions. Chaque composante est dotée de ses propres structures de gouvernance, et il est admis que, pour l'IPGP et pour Sciences Po, ces structures seraient à peu près les mêmes que ce qu'elles sont aujourd'hui, voire totalement les mêmes.

Un tableau s'efforce de décrire les compétences des différents organes de gouvernance de cette université cible. Je ne m'y arrête pas, et nous pourrions y revenir plus en détail si vous le souhaitez.

La description très sommaire que je viens de faire pose, pour Sciences Po, des questions majeures, qui ont occupé notre Conseil scientifique et notre Conseil d'administration hier et avant-hier. Ces questions tournent autour de la capacité pour une institution comme la nôtre – avec son histoire singulière et la très large autonomie dont elle a bénéficié au cours de cette histoire – à inscrire sa trajectoire dans un ensemble plus vaste : une université de type nouveau qui sera un grand établissement, et non pas une université au sens classique du terme, non pas une université loi Fioraso ou loi Pécresse, donc une université constituant un grand établissement à statut dérogatoire.

La deuxième difficulté n'est pas de même nature, mais appelle quelques interrogations. Dans la structure qui est envisagée en quatre composantes, on voit que Sciences Po ne concentre pas l'intégralité des sciences humaines et sociales, puisque la faculté de *Arts and Sciences* devrait accueillir, au moins dans un premier temps, les équipes en sciences humaines et sociales de Paris 5 et de Paris 7. Donc, il y a un effet de concurrence interne ou de miroir qui appelle une réflexion plus approfondie.

Pour conclure dans cette note (page 8), nous avons essayé de produire un tableau des avantages et inconvénients respectifs d'intégrer ou de ne pas intégrer cette université cible. L'exercice est toujours délicat et nécessairement non exhaustif. On voit que du côté des « pour », qui pourraient donc militer pour que nous rejoignons l'université cible, il y a un avantage évident au fait d'appartenir à un ensemble labellisé « Initiative d'excellence », car il y a un effet d'image et de réputation, et un effet matériel que sont les crédits liés aux initiatives d'excellence, à la fois ceux qui participent directement au financement des IDEX, et les possibilités plus largement données aux IDEX qu'à d'autres types d'établissements de faire financer des projets, dans le cadre d'autres appels à projets menés par le commissariat général à l'investissement dans le cadre du programme des investissements d'avenir. Donc, l'avantage est à la fois en termes d'image, de réputation et de moyens. Et même si les moyens envisagés pour cette IDEX dans la période qui vient seront moindres en valeur absolue qu'ils ne l'avaient été pendant la période probatoire qui s'est achevée en 2016. On évalue à environ 12 millions d'euros par an le produit de la dotation non consommable qui serait affecté à cet ensemble, contre 28 millions d'euros aujourd'hui. Mais, dans ces 28 millions, 10 millions finançaient les LABEX et autres projets du PIA, il est donc plus juste de comparer à 18 millions.

Le troisième avantage important pour Sciences Po, si nous devons rejoindre cet ensemble, réside dans la possibilité, à terme et selon des modalités à envisager de manière plus fine, de renforcer la taille de notre communauté académique dans nos disciplines actuelles, mais aussi dans des disciplines des sciences humaines et sociales, qui ne sont pas aujourd'hui présentes à Sciences Po, en nous adossant aux grands ensembles universitaires de Paris 7 et de Paris 5.

Un autre avantage, si on le considère comme tel, est la possibilité pour Sciences Po d'appartenir à un ensemble qui figurera, semble-t-il, dans les classements que je qualifie d'omnidisciplinaires, comme le classement de Shanghai. Selon les projections qui ont été établies, le nouvel ensemble se situerait à la 50^e place mondiale de Shanghai, ce qui le placerait en tête des établissements français.

Enfin, dernier avantage, le nouvel ensemble qui se constitue jouira de forces sans égal dans le paysage français dans le domaine de la médecine et de forces très considérables dans le domaine des sciences dites dures. Pour ces sciences-là, cet ensemble rayonnera très fortement dans le paysage national et international.

Passons à la description de ce que seraient les inconvénients et risques liés à cette entrée de Sciences Po dans cette université cible. Le premier inconvénient tient à la restriction de nos marges de manœuvre. Il est évident que, dès l'instant où nous nous insérons dans une structure plus grande que nous, dont les organes de gouvernance viennent se superposer à ceux de Sciences Po et pourront avoir le dernier mot par rapport à ceux de Sciences Po, nous perdons un peu de notre liberté de mouvement et un peu des capacités de décision de nos instances et de notre équipe de direction.

S'y ajoute un effet de complexification de la gouvernance. En effet, dès lors que vous ajoutez un étage à une gouvernance qui n'est pas si simple — on nous l'a suffisamment reproché — vous complexifiez les procédures et les processus administratifs.

Le troisième inconvénient provient du fait que le processus engagé pour la création de cette université cible, et les transformations qu'il rend nécessaire du côté des universités, mais aussi du côté de Sciences Po, va absorber une part considérable de notre temps, de nos ressources — et je pense à nos ressources humaines pour les années qui viennent — avec une période probatoire, dont on ne peut pas imaginer la durée *a priori*, mais qui sera peut-être de deux, trois ou quatre ans. Quand je parle de période probatoire, je postule le fait que le jury international accueillerait favorablement ce nouveau projet d>IDEX et, comme il l'a fait pour d'autres, fixerait un laps de temps donné à cette nouvelle IDEX pour remplir les promesses inscrites dans le dossier de candidature. Cette période sera consommatrice de ressources pour une institution comme la nôtre, ce qui rendra plus difficile de poursuivre en parallèle d'autres projets de développement pour notre institution.

Le cinquième risque, s'il faut le baptiser comme tel, est la question de la marque de Sciences Po, la réputation de Sciences Po. Comment, une marque comme la nôtre, peut-elle se perpétuer au sein d'un ensemble qui aura vocation à s'affirmer comme ensemble scientifique et ensemble de formation de plein exercice ? N'y a-t-il pas, pour notre établissement, un risque d'effacement de sa marque et un risque de voir sa réputation affectée ? Il y a, dans ce processus de transformation, un risque de tension forte entre les cultures des quatre établissements qui sont appelés à constituer l'université cible.

Et, enfin, et c'est une dimension qui me semble être déterminante pour nos discussions d'aujourd'hui, se pose la question du calendrier. Nous sommes tenus de déposer un dossier d>IDEX le 18 décembre prochain, pour un examen par le jury qui interviendrait en avril, avec une visite du Comité d'évaluation du jury d>IDEX un peu avant. Le laps de temps dans lequel il nous est demandé de nous positionner est très bref, et pas seulement d'un point de vue théorique sur la pertinence de l'appartenance de l'université cible, mais il nous est aussi demandé de mettre en branle l'effort de transformation, y compris avec l'adoption rapide des statuts de la future université cible.

Pour conclure, de mon point de vue, ce laps de temps me semble trop bref pour permettre de s'engager complètement dans ce processus avec toute la confiance nécessaire.

Je conclurais simplement en disant que, la pire des choses serait que Sciences Po s'engage dans cette aventure avec une conviction à demi enracinée ou que Sciences Po le fasse, en se disant : « Je paie pour voir, et l'on verra bien ce qui se passe ». Nous ne pouvons pas permettre que, dans le dossier qui sera soumis au jury international, puissent être soulevés des doutes sur l'adhésion de certains des participants à ce projet, à son architecture, à sa philosophie profonde. C'est une mise en garde que nous avons entendue à plusieurs reprises de la part du commissaire général à l'investissement : rien ne serait plus fatal à cette candidature que le fait que l'un des acteurs ne soit pas pleinement engagé dans le projet.

La seconde considération à prendre en compte, c'est que ne pas rejoindre aujourd'hui l'université cible porteuse de l'IDEX, ne revient pas pour autant à renier nos coopérations existantes avec l'ensemble des établissements d'USPC et tout le travail qui a déjà été effectué. Mon souhait très profond, si nous ne devons pas rejoindre l'université cible, est que nous puissions nous associer de la manière la plus active possible au développement de ce qui sera un très bel établissement s'il est labellisé IDEX et qu'il voit le jour, et que nous soyons contributeurs de toutes les manières possibles à la dynamique qui va s'enclencher grâce à cet établissement, au même titre que les autres établissements d'USPC. Je salue la présence parmi nous, ce matin, de Manuelle FRANCK, présidente de l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco), qui mène également une réflexion active sur l'ensemble de ces sujets ; l'Inalco n'a pas prévu non plus de rejoindre l'université cible.

M. le Président, j'ai été un peu plus long que je l'aurais dû. Naturellement, nous sommes à la disposition des membres du Conseil pour toute précision qu'ils pourraient souhaiter nous poser.

Nicolas METZGER

Merci beaucoup, M. le Directeur. Vous avez bien fait de prendre un peu de temps pour expliquer les tenants et les aboutissants de ce dossier complexe. Sa prise en main est difficile et des explications détaillées permettront à chacun de voter en toute connaissance de cause. Pour cette raison, je propose également à M. HOULLIER d'apporter sa voix de président de l'USPC, puisqu'il siège dans notre Conseil en cette qualité, afin de nous proposer un éclairage complémentaire.

François HOULLIER

Merci. Je serai bref, parce que le directeur de Sciences Po s'est exprimé clairement et a bien présenté l'ensemble de la trajectoire passée et les enjeux tels qu'ils se présentent. J'ajouterais quelques points importants.

Le premier, sur le fait que je pense que la situation dans laquelle nous sommes est de nature dérogatoire. On peut utiliser l'expression « dernière chance » ou toute une série d'expressions utiles et l'on a effectivement besoin d'une grande clarté dans le dossier exposé, et c'est un point essentiel.

Deuxièmement, je voulais préciser que nous avons le choix de deux calendriers. Nous aurions pu souhaiter candidater à l'initiative d'excellence dix-huit mois plus tard. Cela aurait peut-être desserré la contrainte que nous évoquons aujourd'hui, mais si nous l'avions fait, nous serions probablement rentrés dans un processus de procrastination qui nous aurait peut-être amenés à la même situation dans quelques mois, donc je pense que ce n'était pas souhaitable.

D'autre part, au regard de la structuration générale du paysage parisien, ne pas candidater rapidement et à temps aurait probablement soumis l'ensemble du dispositif à des contraintes fortes. En effet, sur Paris ou sur l'Ile-de-France, il existe trois autres initiatives d'excellence, plus des projets d'I-SITE, qui eux sont dans des situations qui ne sont pas forcément acquises, mais moins défavorables que celle dans laquelle nous nous trouvons. Donc, il y aurait sans doute eu des effets indésirables de dispersion potentielle. C'est donc unanimement que les membres d'USPC ont souhaité candidater rapidement.

Je pourrais ajouter que Frédéric MION évoquait une composante de médecine, mais il s'agit d'une composante de santé, ce que j'ai découvert il y a environ un an. C'est potentiellement le premier pôle de santé en Europe ; ce n'est pas que la médecine, mais aussi la pharmacie, l'odontologie et la maïeutique.

Pour terminer, deux ou trois mots. Premièrement, vous disposez sur table d'un projet de rapport d'autoévaluation d'USPC pour l'HCERES qui est un document de travail. Il en a les forces et les faiblesses, et je tiens à m'en excuser, mais il m'a été demandé de vous le fournir. Merci de le considérer comme tel et non comme un document définitif. Des versions plus définitives sont en cours de production et seront prochainement transmises à l'HCERES.

Je reviens à l'université cible et à ce qui sera déposé. Quoi qu'il en soit, un dossier d'initiative d'excellence sera déposé le 18 décembre. Il sera déposé par l'Université Sorbonne-Paris-Cité et la ComUE au nom et pour le compte de la future université cible, et c'est bien cette université cible qui sera amenée à porter le prochain projet d'initiative d'excellence. Ce dernier, dans l'esprit même de ce que sont les initiatives d'excellence, aura vocation à accompagner et à être au service du développement de cette université cible et de ses partenaires. Mais il sera centré sur cette université cible par construction et par essence, puisque c'est le sens de ce que le commissariat général à l'investissement et l'État ont voulu faire. Une grande clarté est donc nécessaire sur le modèle institutionnel, avec d'un

côté une université cible et de l'autre côté des partenaires qui pourront participer, mais qui sauront contribuer activement.

Un dernier point pour témoigner sur le fait que, dans la période récente, les quatre établissements, dont fait partie Sciences Po, ont discuté le modèle qui est envisagé — qui doit d'ailleurs aussi s'adapter à l'Institut physique du globe, qui lui-même est doté de la personnalité morale et juridique et qui souhaite la conserver parce qu'il a un statut particulier, une mission particulière — qui visait à la fois à produire, puisque c'est attendu par le jury international, des éléments de cohérence et de cohésion et simultanément des éléments d'autonomie, de maintien des personnalités morales et juridiques et le maintien des missions propres des établissements qui rejoindraient cette université cible en tant que composante un peu particulière, comme c'est le cas pour IPGP et Sciences Po.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, M. HOULLIER. Je me permettrais juste d'essayer de résumer ce dossier complexe en travaillant sur deux horizons.

S'agissant du court terme, il faut distinguer deux aspects : d'une part, les conséquences pour Sciences Po de notre décision de rejoindre ou non le projet d'université cible, étant entendu que M. le Directeur a souligné que les conséquences budgétaires seraient moindres qu'attendues à l'aune des précédents crédits IDEX ; d'autre part, les conséquences de notre choix pour les autres universités qui souhaitent rejoindre l'université cible.

En ce qui concerne la vision à long terme, on peut également se projeter dans deux dimensions : d'une part, le projet de développement de Sciences Po à horizon dix ans ou vingt ans, et les marges de manœuvre que cela suppose en termes de gouvernance et d'autonomie financière ; d'autre part, l'évolution structurelle du paysage universitaire parisien qui à l'évidence se consolide, l'enjeu étant de trouver le rôle et la place de Sciences Po dans cette dynamique générale de consolidation.

b) Questions et observations

Grégoire ETRILLARD

Je voulais rebondir sur ce que vous disiez, M. le Directeur, sur les enjeux financiers. D'après ce que je comprends, les enjeux financiers ne sont pas franchement déterminants, parce que les ressources sont celles allouées à l'ensemble. Il s'agit de 18 millions d'euros, alors qu'aujourd'hui l'on parle de 12 millions d'euros. Je constate, dans le document, que sur les ressources IDEX mobilisées au titre des actions menées par Sciences Po (18 millions), 8 millions sont revenus à Sciences Po entre 2013 et 2017. Si je divise par 5, cela fait environ 1,6 million d'euros par an. C'est effectivement 1 % des budgets des FNSP consolidés. Je vois d'ailleurs dans le rapport d'autoévaluation de l'USPC que le budget de Sciences Po est de 171 millions d'euros, donc l'on retrouve à peu près 1 % de l'ensemble du budget, en réalité moins de 1 %. Sachant que le budget Sciences Po a vocation à augmenter, au minimum à se stabiliser, donc que l'argent donné à l'ensemble a vocation à se réduire d'un tiers, puisque 6 millions sur 18 millions, moins de 0,6 % du budget de Sciences Po devraient nous revenir par le biais de l'IDEX. Il faut retirer le coût — la forte mobilisation de moyens pour construire le projet, le risque d'affaiblissement des moyens financiers de Sciences Po, puisque c'est un manque à gagner, un certain nombre de financements pouvant être directement redirigés vers l'IDEX — ce qui fait qu'on parle de 0,4 % ou 0,3 %.

Donc, ne pourrait-on pas se dire que l'enjeu n'est pas le fait d'obtenir des financements ? J'ai plutôt l'impression que la question est de savoir si l'on a envie de fusionner avec d'autres universités. Veut-on véritablement créer une université avec tous les risques de perte d'identité de Sciences Po ? Dans une de vos incises, M. le Directeur, j'ai cru comprendre que vous disiez qu'il est probable ou possible que le directeur de Sciences Po puisse être directement nommé par le président de l'ensemble de l'IDEX, ce qui, en termes de perte d'identité ou de contrôle, est une chose à laquelle le Conseil de l'Institut est particulièrement attaché.

Pour résumer ma question, la considération financière n'est-elle pas assez résiduelle ? Et, le sujet n'est-il pas de savoir si l'on a envie de participer à une fusion avec d'autres universités ?

Nicolas METZGER

Je vous remercie, M. ETRILLARD, pour cet exercice matinal de calcul mental qui entretient notre plasticité cérébrale.

François HEILBRONN

Je suis membre de Conseil depuis maintenant plus de 10 ans, et j'ai donc eu à participer aux différentes phases des PRES — puisque cela s'appelait comme ça à une époque, puis cela s'est appelé la ComUE — et des différentes phases de l'IDEX.

J'avais beaucoup échangé avec Richard DESCOINGS au début de l'engagement de Sciences Po, et dans les différentes discussions que nous avons eues dans nos Conseils, nous souhaitions atteindre trois objectifs en participant de manière très enthousiaste au PRES et à la ComUE.

Le premier consistait à dire, Sciences Po n'était pas visible à l'époque dans les classements internationaux comme beaucoup de grandes universités françaises, qu'en se regroupant et en s'associant l'on pouvait espérer remonter de manière visible dans ces classements.

Le deuxième était une vraie réflexion de coopération, de doubles diplômes, de recherches croisées avec de grandes universités parisiennes dans d'autres domaines que ceux qui sont enseignés à Sciences Po. Le troisième concernait les moyens financiers supplémentaires qu'on nous avait fait miroiter, qui étaient beaucoup plus importants que les chiffres évoqués ici.

Face à cela, il y avait aussi les différents Conseils de Sciences Po qui ont à statuer dans les différentes étapes ; c'était toujours le grand respect de l'autonomie et de l'identité très particulière de Sciences Po, comme ne l'a pas une université publique, mais comme un institut de droit privé dépendant d'une fondation de droit privé.

Depuis dix ans, grâce aux efforts de Sciences Po, l'image internationale de Sciences Po et son classement international sont devenus excellents. D'autre part, la coopération avec nos universités sœurs est bonne, et d'après ce que j'ai entendu, M. le Directeur, elle devrait rester bonne même si nous ne participons pas à l'IDEX, aussi bien sur les doubles diplômes que sur la recherche. Et cela ne nous a pas empêchés de développer des doubles diplômes et des partenariats de recherche internationaux de très grande importance.

Enfin, pour rejoindre les propos de Grégoire ETRILLARD sur les moyens financiers supplémentaires, les chiffres qui nous sont présentés aujourd'hui sont assez lamentables. 8 millions d'euros en cinq ans, alors que, de mémoire, on espérait 10 millions par an pour Sciences Po, ce n'est pas les mêmes enjeux. Je trouve que la note présentée et l'exposé du directeur étaient tout à fait clairs. Je voterai contre la participation de Sciences Po à l'IDEX. J'aurais juste une question. Que se passe-t-il pour Sciences Po si Sciences Po ne participe pas ? Qu'en est-il de nos partenariats, qui sont vivants et intéressants avec nos universités partenaires, si nous ne participons pas à l'IDEX ? Je pense que Sciences Po, dans les dix dernières années, a rempli son contrat et ses objectifs d'image internationale, de coopération universitaire, de moyens financiers supplémentaires qu'il a trouvés tout seul et non pas grâce à l'IDEX, tout en respectant son autonomie, son image et ses qualités propres.

Nicolas METZGER

Merci, M. HEILBRONN. Pour que les choses soient claires, je précise que le fait de ne pas rejoindre l'université cible pour candidater à l'IDEX ne veut pas dire que Sciences Po se met en retrait de l'USPC. Je laisse M. le Directeur nous apporter des précisions à ce sujet.

Frédéric MION

Merci, M. le Président, et merci à MM. ETRILLARD et HEILBRONN. Le calcul de M. ETRILLARD est juste. Je voudrais simplement insister sur le fait que, si les montants évoqués peuvent paraître faibles ramenés au budget consolidé de la FNSP, ce budget est très lourdement structuré par des dépenses fixes, notamment de masse salariale. Ces crédits supplémentaires de l'IDEX, qui sont, pour une large part, des crédits d'intervention, sont donc importants et représentent un effet levier, notamment en matière de recherche. Je ne voudrais pas que les membres de ce Conseil quittent cette salle en ayant l'impression que, finalement, ces crédits IDEX, c'est beaucoup de paroles pour peu de résultats. Je ne voudrais pas sous-estimer l'importance que ces crédits ont pu avoir pour nous, en particulier pour nous aider à nous transformer au cours des années écoulées.

Je voudrais apporter une deuxième précision, parce que c'est le reflet de l'état d'esprit que j'ai pu observer au cours des semaines écoulées. Nos collègues sont respectueux de la consistance actuelle de Sciences Po, de son autonomie et de ses prérogatives, à tel point qu'il a été décidé dans les discussions en cours que Sciences Po, comme l'Institut de physique du globe de Paris, pourrait conserver sa personnalité juridique.

Il y a, de la part de nos collègues, un grand effort de compréhension de ce que nous sommes et une volonté de ne pas briser plus que nécessaire les marges de manœuvre qui sont les nôtres. Mais le jury international aura tendance à nous pousser dans nos retranchements sur ce chapitre qui, malgré tout, nous engage à terme sur des statuts qui se décideraient d'une manière qui rend possible, le jour venu, une plus grande intrusion des structures centrales dans la vie de Sciences Po. Encore une fois, je rends hommage à la capacité de nos collègues à se projeter dans un type de structure nouveau qui fait une large place à l'autonomie des composantes.

Dernier point, mais c'est un *lapsus linguae* de la part de M. HEILBRONN, que je me dois de corriger pour notre compte-rendu. Vous avez dit « établissement privé », mais l'Institut d'études politiques de Paris est un établissement public géré par une fondation de droit privé.

François HEILBRONN

M. le Directeur, si l'on ne participe pas à l>IDEX, comment continue-t-on nos liens avec USPC ?

Frédéric MION

C'est la question importante, et je vais m'exprimer sous le contrôle de François HOULLIER. La communauté d'universités et établissements continue d'exister ; c'est elle qui va juridiquement porter le projet d>IDEX à l'instant où il est soumis. Si l'université cible prévue dans le projet IDEX est dûment créée, la question de l'existence de la ComUE en tant que telle est posée, puisque la tendance naturelle pourrait être que les établissements membres d'USPC aujourd'hui, ceux d'entre eux qui n'auront pas intégré l'université cible, rentrent dans une relation d'association avec cette université cible. C'est sans doute ce type de relation qui est à envisager pour l'avenir, sachant que le périmètre des IDEX n'est pas figé le jour où ces IDEX sont labellisés définitivement ; c'est un point sur lequel le commissaire général à l'investissement insiste régulièrement. À l'avenir, il pourrait y avoir des incitations, pour certains IDEX, à s'ouvrir à de nouveaux établissements : des incitations financières, si telle est la politique menée par les pouvoirs publics, des incitations en termes de réputation, de classement, etc.

Donc, nous allons prendre la décision au pied du mur, parce que nous sommes obligés de nous prononcer dans un délai très court, mais — je cite à nouveau Louis SCHWEITZER — ne croyez pas que votre fenêtre d'opportunités se referme aujourd'hui. Cette fenêtre est beaucoup plus grande et il faut considérer qu'elle est au moins ouverte jusqu'à la fin de l'éventuelle période probatoire qui suivrait un succès d'USPC dans la candidature IDEX. En effet, l'université cible dûment constituée et définitivement labellisée pourrait avoir envie de réfléchir à nouveau à son propre périmètre. Cet avenir est peut-être un peu trop lointain pour que les prévisions puissent être autre chose que des supputations à ce stade, mais ce point me semble important.

Pour dire les choses différemment, nous entendons coopérer le plus activement possible à la constitution de cette université, et le faire en lien avec nos autres collègues d'USPC.

Par ailleurs, la question du plan B a été posée au cours des Conseils précédents : si l'on ne fait pas cela, que fait-on ? Il n'y a pas un plan B, mais une multitude d'initiatives que nous sommes en situation de prendre pour continuer le développement de notre institution, notamment le développement de ses ressources, en lien avec nos partenaires d'USPC, et avec beaucoup d'autres partenaires qui nous permettent de progresser dans nos différents métiers. En la matière, je pense que nous aurons d'autres occasions de discuter de ces questions stratégiques dans les Conseils à venir.

François-Joseph RUGGIU

Je voudrais vraiment remercier M. le Directeur de cette présentation très claire. Je voudrais le remercier aussi, ainsi que toute son équipe, des efforts qu'il a faits ces derniers mois pour mener ces travaux approfondis que vous avez rappelés, et dont j'ai été le témoin. Je voudrais faire, au nom du CNRS, trois observations. C'est le point de vue d'un organisme de recherche qui est un peu décalé par rapport au vôtre, et je vous demande de l'accueillir comme tel.

D'abord, à l'échelle du CNRS, je voudrais rappeler l'importance, à nos yeux, du projet d>IDEX que va porter l'USPC, et notre soutien plein et entier à ce qu'est en train de faire l'équipe d'USPC, remercier aussi François HOULLIER de tous les efforts qu'il fait en ce sens. Pour le CNRS, l'obtention de l>IDEX par l'USPC est un enjeu majeur, parce que les forces concentrées du CNRS sur l'USPC sont tout à fait importantes. On a rappelé tout à l'heure les secteurs qui sont extrêmement bien représentés, parmi lesquels les sciences humaines et sociales qui sont un ensemble tout à fait remarquable au niveau national et au niveau européen.

Il y a également, au CNRS, la certitude qu'à moyen terme, dix – quinze ans, c'est-à-dire un temps que nous serons nombreux à connaître dans cette salle, les efforts du CNRS se concentreront en grande partie sur les établissements cibles porteurs d>IDEX, d'I-SITE ou d'autres dispositifs. Pourquoi ? D'abord parce que cela sera sans doute le fruit d'une politique, et c'était la position d'Alain FUCHS ; vous savez que nous sommes dans un temps de transition et nous ne savons pas encore quelle sera la position du prochain président du CNRS. Je pense également que ce sera le résultat, et c'est peut-être l'action la plus efficace, de l'agrégation de microdécisions des instituts du CNRS qui, au moment de faire des choix d'affectation, d'allocations de ressources, se dirigeront, je crois, plus naturellement vers les établissements cibles porteurs d>IDEX et d'I-SITE. Je pense également, et ce sera peut-être l'élément le plus décisif, que le choix de nos collègues se portera, et c'est quelque chose que nous observons déjà, vers les dispositifs mis en place par les IDEX, par les I-SITE, pour développer les recherches, pour donner un environnement dynamique à nos collègues, donc que les flux, en particulier des flux de mutation, sont en train de se diriger vers ces lieux. C'est un élément important à l'échelle du CNRS.

À l'échelle de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS (INSHS), dont je suis le directeur, j'ai une interrogation devant un paysage des sciences humaines et sociales en France qui se fragmente entre des sites où les sciences humaines et sociales intègrent les dynamiques globales — on pourrait citer Strasbourg, Grenoble — et les sites où les SHS restent relativement en marge de ces dynamiques soit en totalité soit partiellement, et c'est souvent les humanités qui ont un peu plus de mal à se mettre dans ce mouvement. Finalement, cette fragmentation se produit depuis le début des années 2010, 2011, 2012, ce qui fait que nous avons maintenant un peu de recul pour juger des effets de cette fragmentation. J'observe deux choses. D'abord, c'est le mouvement très clair de ces lieux où les SHS, en particulier les humanités, sont restées un peu en marge de la dynamique de fusion, de la dynamique IDEX. J'observe maintenant leurs efforts pour réintégrer cette dynamique.

Le deuxième élément, c'est qu'il est très clair, en tout cas pour nous au CNRS, et en particulier de mon point de vue de directeur d'INSHS, qu'il n'y aura pas de grandes universités intensives de recherche de niveau mondial sans des SHS fortes. Ce que j'observe avec beaucoup d'intérêt, c'est tous les sites où les SHS, qui ne sont pas les sites actuellement très impliqués dans cette dynamique d>IDEX qui sont en train de construire ces universités intensives de niveau mondial, se retournent vers le CNRS pour les aider à amener les SHS à ce niveau mondial. Le corollaire, c'est qu'il n'y aura pas d'universités intensives de recherche de niveau mondial avec les SHS seules ou simplement sur un périmètre de SHS. La troisième observation que je pourrais faire, maintenant en tant que membre de ce Conseil, et c'est peut-être la plus importante, c'est de reconnaître le souci exprimé par le directeur sur le fait qu'il n'y ait pas d'écart à la promesse par rapport à ce qui va être présenté au jury international. Je crois que c'est vraiment une interrogation forte, et il faut arriver avec le projet le plus solide possible, afin qu'aucun écart ne se dessine et qu'il n'y ait pas de doute sur l'engagement de chacun des partenaires.

Je suis aussi sensible à ce que vous avez dit sur la trajectoire que vous dessinez, sur la nécessité de continuer à entretenir ces liens avec les partenaires d'USPC, et donc de réfléchir à l'intégration à long terme de Sciences Po. Je crois que la réflexion vaut également pour l'Inalco.

C'est donc sur cette idée de fenêtre d'opportunités que vous ne refermez pas que je vais refermer mon intervention. Je vous remercie encore, M. le Directeur, de tout ce que vous avez fait ces derniers mois.

Olivier ROZENBERG

Je voudrais faire part des sentiments d'une partie de la communauté académique de Sciences Po. Certains pensent qu'il y a beaucoup à perdre dans l'aventure, donc l'hypothèse que Sciences Po ne participe pas à cette construction est plutôt bien reçue. En revanche, il y a des craintes sur la pérennisation des moyens financiers qui étaient associés à l>IDEX, notamment ce qui a été évoqué sur l'effet de levier du point de vue de la recherche. Et, ce que je viens d'entendre de la part du CNRS ne me rassure pas tellement à cet égard. Quand j'entends que, dans dix à quinze ans, les financements du

CNRS se concentreront sur les projets pérennes, j'ai un peu peur pour Sciences Po. Donc, les craintes sont présentes du côté des universitaires.

Richard BALME

Merci pour ces éléments de présentation et de discussion qui sont à la fois très importants et très bien instruits pour être livrés à notre réflexion. Comme beaucoup d'entre nous, je suis vigilant sur les perspectives de moyen et long terme ouvertes par cette perspective, et en particulier l'intervention de notre collègue du CNRS nous le montre assez clairement. Je pense qu'on peut anticiper une concentration de moyens sur ces structures qui seront reconnues comme étant des structures d'excellence.

Pour bien comprendre à quoi nous nous engageons, M. le Directeur, pouvez-vous nous livrer quelques éléments sur les perspectives du gouvernement actuel sur ces regroupements d'universités, ces architectures institutionnelles et sur ces IDEX ? Je voudrais aussi savoir si, à votre connaissance, d'autres établissements comme le nôtre, je pense en particulier à de grandes écoles, seraient dans la même situation que nous, c'est-à-dire hors toute IDEX, et si nous serions très isolés dans cette configuration-là.

Nicolas METZGER

Je propose que M. le Directeur réponde à ces trois interventions dont le thème est commun.

Frédéric MION

Merci beaucoup. Je vais essayer d'apporter quelques éléments d'éclairage complémentaire sans nécessairement pouvoir répondre à tout, notamment en ne me substituant pas au gouvernement dont je ne peux donner la vision des choses à sa place.

Un point que Christine MUSSELIN m'en voudrait de ne pas préciser dans ce que vient de dire notre ami Richard BALME : nous ne sommes pas une grande école, mais une université au sens international du terme, donc notre situation n'est pas tout à fait comparable à celle de grandes écoles du paysage francilien.

Sur la politique du gouvernement, peut-être Béatrice GILLE, qui a participé aux conférences des recteurs, pourrait nous en dire plus sur le sujet. J'ai le sentiment, au regard des déclarations récentes du président de la République, notamment de celle qu'il a faite à Saclay hier, que cette politique est caractérisée par une forme de pragmatisme consistant à ne pas chercher à marier de toute force la carpe et le lapin, et à tirer les conséquences naturelles de ce que l'on peut observer lorsque les cultures ont du mal à se rapprocher les unes des autres. Sur sa politique en termes d'allocation de moyens au terme du processus de transformation d'IDEX, il est aussi trop tôt pour répondre de ses intentions. Il n'a pas manifesté le souhait d'aller à l'encontre de ce qui a pu être fait en matière de regroupement universitaire et de projet labellisé *Programme Investissement d'Avenir*. Il paraît néanmoins que l'on n'aura pas affaire à de nouvelles vagues importantes de financements liés à ces mécanismes pour l'université dans l'immédiat, mais, là encore, je m'avance peut-être.

La question des moyens est importante, mais elle s'apprécie pour nous d'une manière plus globale. J'ai insisté tout à l'heure sur le fait que les moyens issus de l'IDEX avaient été, pour nous, un levier important pour nous aider à faire des choses que nous n'avions pas la possibilité de faire seuls à Sciences Po. Mais, pour la recherche, nous avons aussi accès à d'autres sources de financement. En effet, il y a ceux sur projet qui sont issus de l'ANR ou de l'ERC dans lesquels notre institution réussit bien. Il y a aussi d'autres modes de financement et notre institution a montré récemment qu'elle était capable d'attirer vers elle des fonds souvent significatifs en provenance d'autres types de partenaires. Quand on raisonne à l'échelle du modèle économique global de Sciences Po, on constate que nos ressources sont liées aussi, voire surtout, à notre réputation en matière de formation, qui dépend de la visibilité de Sciences Po en tant que lieu de formation singulier au sein du paysage universitaire français et européen. C'est là que, dans l'hypothèse où Sciences Po rejoindrait l'université cible, des risques de dilution de cette image pourraient exister.

Pour être plus précis, je ne peux pas dire mieux que M. RUGGIU sur les intentions du CNRS dans les années qui viennent. On ne peut pas méconnaître le fait que le CNRS sera sans doute amené à conforter des efforts réalisés par les IDEX. J'ai quelque espoir, peut-être déraisonnable, sur le fait que le CNRS ne retirera pas les moyens qu'il alloue aux sciences humaines et sociales, parce que s'il décidait

d'attribuer ces moyens seulement là où les SHS sont dans les IDEX, le paysage francilien en pâtirait cruellement.

Plus généralement, nous aurons à avoir un débat avec les pouvoirs publics sur les modalités de financement qu'ils sont capables de mobiliser. Ce n'est pas la fin de l'histoire ; ce n'est pas une rupture du dialogue avec les pouvoirs publics sur la nature des financements qui peuvent soutenir notre effort de recherche. Je crois que notre histoire démontre notre capacité à nourrir un dialogue fructueux avec les pouvoirs publics et les organismes sur ces questions, et je ne vois aucune raison d'imaginer que les choses changeraient de façon trop préoccupante pour nous en la matière. Mais, il faudra que nous nous mobilisions fortement, et les initiatives devront être nombreuses de notre part aussi.

Laura DUQUESNE

Je vais faire la même intervention qu'hier en Conseil d'administration de la FNSP concernant les préoccupations des étudiants sur la participation à l'IDEX et la création d'une université cible en collaboration avec Paris 5, Paris 7 et l'IPGP.

La position majoritaire des étudiants UNEF est de s'opposer à ce projet, d'une part parce que nous considérons que les délais sont beaucoup trop courts pour construire consciencieusement un projet d'université cible, que le seul document de base de travail est la note qui nous a été transmise et qu'elle nous semble trop succincte et n'éclaire pas du tout sur la question de la manière dont Sciences Po va être intégré tout en gardant son identité morale. Elle n'annonce pas de projet de statuts de cette future université cible et dans quelle dimension s'organisera ce regroupement. Elle nous inquiète aussi puisqu'il y a déjà des réticences concernant ce projet. Il faut savoir que l'université Paris 3 Sorbonne-Nouvelle a quitté ce projet, d'une part peut-être parce qu'il était compliqué à mettre en place jusqu'au 18 décembre, mais peut-être aussi parce que ce projet menace l'université de droit commun qui existe aujourd'hui en France.

De façon plus globale, les étudiants UNEF sont contre les projets d'IDEX parce que nous considérons qu'ils organisent la concurrence entre les universités sur le territoire, que ce mode de financement construit les inégalités entre les étudiants et entre les universités.

Ce qui nous inquiète notamment est le fait que ce projet d'université cible et de projet IDEX ne va peut-être pas changer énormément le quotidien des étudiants de Sciences Po, mais que ce ne sera peut-être pas le cas des étudiants qui étudient à Paris 5 et à Paris 7. Nous n'avons, pour l'instant, aucune mesure réelle des conséquences que vont vivre ces étudiants. On parle bien de la création d'une université dans le grand établissement, donc nous nous sommes aussi posé la question, et notamment chez les élus de ces deux universités : quelle protection de l'université de droit commun ? Quelle protection de la licence ? Quelle protection vis-à-vis de leur frais d'inscription ? Toutes ces questions se posent réellement pour eux aujourd'hui. Ils seront d'ailleurs mobilisés contre ce projet de création d'une université cible.

Je vous remercie pour votre écoute, et j'espère que vous avez bien compris la position des étudiants.

Nicolas METZGER

Merci, Mme DUQUESNE, votre message est très clair. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Pour ma part, je souhaiterais exprimer ma position en ajoutant deux éléments au débat.

Premièrement, le fait que Sciences Po n'intègre pas le projet d'université cible et ne candidate pas par ce biais à l'IDEX, ne signifie aucunement que Sciences Po ne souhaite pas la réussite de ce projet, bien au contraire. Depuis dix ans, Sciences Po a été un véritable moteur pour la ComUE et je pense que nous aurons tout à gagner à ce que ce projet d'IDEX aboutisse. En clarifiant notre position aujourd'hui, nous lui offrons de meilleures chances de succès.

Deuxièmement, en retraçant l'histoire de Sciences Po au cours des quinze dernières années, je constate que notre « grande école universitaire » a réussi une transformation spectaculaire depuis 2000 grâce à un modèle organisationnel très agile. Je me demande si l'acquisition récente de l'hôtel de l'Artillerie serait parvenue à son terme avec une couche de gouvernance supplémentaire et des complexités de financement supplémentaires, et je n'en suis pas si sûr. Nous avons encore un certain nombre de défis à relever pour prolonger notre trajectoire de développement, conserver notre agilité institutionnelle me paraît important à moyen terme. Cela n'empêchera pas, dans un horizon plus lointain, de nous poser à nouveau la question de notre positionnement par rapport à d'autres universités parisiennes. Mais je pense qu'aujourd'hui, nous avons encore besoin de cette agilité.

En conclusion, je ne suis pas favorable à l'intégration de Sciences Po dans une université cible qui risquerait de brider un certain nombre d'initiatives en restreignant trop fortement nos marges de manœuvre.

François HOULLIER

Je voudrais intervenir sur deux ou trois points, et indiquer que je ne souhaiterais pas prendre part au vote.

Je crois que cela a été bien évoqué tout à l'heure : on ne peut pas préjuger de la politique du gouvernement dans le futur. Mais je crois qu'il va allier pragmatisme — et d'autre part il est à peu près certain qu'il n'y aura pas de nouvelles initiatives d'excellence dans le futur — et l'effet de structuration, avec ses limites, mais aussi avec sa forte réalité ; cet effet-là va jouer. Vous pouvez lire les résultats de l'appel récent sur les écoles universitaires de recherche. Regardez quelles sont les trois universités qui ont obtenu plus du tiers des projets d'économie EUR de recherche ; ce sont les trois initiatives d'excellence aujourd'hui confirmées : Marseille, Bordeaux, Strasbourg. Je pense que c'est une indication assez claire. On ne fait pas de statistiques sur de petits effectifs, mais je pense que c'est assez clair. Ce sont des initiatives d'excellence d'universités qui ont été fusionnées. Je ne fais que constater. Le deuxième point est sur les éléments apportés par nos collègues étudiants. Je pense que ce n'est pas là le lieu de débattre de ce qui se passe dans les autres universités, mais je crois que les présidents de ces universités sont attachés, par exemple, au diplôme de la licence et, à ma connaissance, les questions des frais d'inscription sont réglées au niveau national au titre des diplômes qui sont nationaux. Donc, j'entends l'interrogation, mais je crois que, d'une certaine manière, elle n'est pas tout à fait en phase avec le sujet.

Il y a un troisième point que je voulais aborder. Dans les éléments de structuration, puisque quelques éléments budgétaires ont été évoqués, il y a effectivement les effets de levier des crédits de type IDEX. C'est peu d'argent, mais c'est de l'argent libre, donc cela permet de faire des choses originales. Je tiens aussi à dire que les établissements membres d'USPC ont bénéficié aussi d'emplois de site, qui doivent être au nombre de sept ou huit pour Sciences Po, qui n'ont pas été attribués au titre de l'IDEX, mais au titre et via la participation au regroupement, donc ce n'est pas quelque chose de négligeable puisque c'est récurrent et puisque cela s'inscrit dans la longue durée.

Dernier point, et je n'ai pas vraiment de religion sur ce point-là parce que je vois que Sciences Po peut avoir des homologues de nature différente dans le monde. Sciences Po peut regarder ce que fait la London School of Economics (LSE), mais Sciences Po peut aussi regarder ce que font d'autres partenaires. Je voudrais témoigner du fait qu'avec Frédéric MION et avec Christine CLERICI, nous nous étions rendus à Singapour au mois de mai dernier, et qu'au même moment où l'USPC signait un accord avec la National University of Singapour (NUS), qui est la première université en Asie en termes de classement, Sciences Po signait un accord avec un des collèges de cette même université avec lequel il entretient des relations de longue date. D'ailleurs, si l'USPC a pu signer avec Singapour, c'est notamment parce que Sciences Po l'avait aidé à mettre le pied à l'étrier. Donc, en matière de jeu sur les images et les marques, je pense que ce que nous faisons en allant à Singapour est une bonne illustration de ce qui peut être fait et de la synergie qui peut être générée entre un grand ensemble interdisciplinaire et une composante particulière d'une université de sciences sociales qui elle-même travaille avec son homologue. Je ne dis pas que c'est la seule norme au niveau international, mais c'est beaucoup sur ces modalités-là que je vois les choses s'organiser sur la longue durée.

Par ailleurs, je ne souhaite pas prendre part au vote. Merci.

Béatrice GILLE

Je ne m'exprime pas ici au nom de l'État, mais en tant que rectrice de l'académie de Créteil, bien sûr. Sur ce qu'a dit Frédéric MION, le paysage universitaire français est vraiment en construction et, dans tout monde en construction, on se demande, surtout quand on a une forte identité, ce qu'on a à perdre et à gagner selon les différentes options proposées. Il n'y a pas de réponse totalement évidente ; c'est ce que disent, d'ailleurs de façon très honnête, ceux qui se sont exprimés. Je salue la qualité de la présentation qui a été faite par le directeur et l'honnêteté de ceux qui ont pris la parole sur cette situation qui nécessite de peser un certain nombre de choses et de s'engager sur un avenir. Ce qu'a dit François HOULLIER est très important, c'est-à-dire que les jurys souhaitent beaucoup de clarté. À partir du moment où cette clarté et cet engagement ne sont pas là, et on l'a d'ailleurs vu, les résultats n'y sont pas.

Si l'on se projette à 10 ou 15 ans — et je pense que le représentant du CNRS l'a bien dit — la question peut être différente. Tout n'est pas fini à ce jour. Néanmoins, un choix doit être fait. Je reprends les propos de François HOULLIER : je pense que tout le monde doit voter en son âme et conscience, quel qu'ait été le vote de la FNSP hier. Il est important de le redire.

Nicolas METZGER

Je vous propose, M. le Directeur, un droit de réponse au droit de réponse, si vous le souhaitez.

Frédéric MION

Je voudrais remercier François HOULLIER pour les précisions complémentaires qu'il a apportées, et Béatrice GILLE pour son intervention. Un simple petit clin d'œil, pour revenir sur le point qu'évoquait M. HOULLIER à propos des EUR : il est vrai que les universités fusionnées de Marseille, de Strasbourg et de Bordeaux se sont taillées la part du lion mais, dans le paysage francilien, ce sont plutôt les regroupements non-IDEX qui ont été sélectionnés, puisque l'USPC a obtenu plus que PSL et Saclay. D'ailleurs, Toulouse s'est aussi bien débrouillée dans cette compétition. Il est donc toujours difficile de tirer des conclusions générales de ces choix faits par les jurys dans ces compétitions.

Nicolas METZGER

Merci beaucoup, M. le Directeur. Je peux donc considérer que le débat sur ce sujet est clos.

c) Vote

Nicolas METZGER

Je laisse Mme GASMI nous annoncer les procurations.

Ismahane GASMI

- M. MARTIGNY donne procuration à M. ETRILLARD ;
- Mme POSTEL-VINAY donne procuration à M. ROZENBERG ;
- M. DUHAMEL donne procuration à M. HEILBRONN ;
- Mme LEMARDELEY donne procuration à M. HOULLIER ;
- Mme MEAUX et M. ROBINET donnent procuration à Mme GILLE ;
- MM. HENNION et KHALIFA donnent procuration à M. METZGER.

Nicolas METZGER

Je vais mettre aux voix un projet de résolution un peu différent de celui se trouve dans le dossier, afin que l'on retrouve une forme de cohérence entre les résolutions mises aux voix au Conseil d'administration de la FNSP et au Conseil de l'IEP.

La résolution que je vous propose de mettre aux voix est la suivante : « *Le Conseil de l'Institut d'études politiques de Paris n'est pas favorable à l'intégration de Sciences Po dans l'université cible envisagée pour candidater au projet d'IDEX* ».

Cette résolution est rédigée sous forme négative. Cela signifie que si vous votez pour la résolution que je propose, vous êtes bien contre l'intégration. Inversement, si vous votez contre cette résolution, vous êtes pour l'intégration. Je rappelle que M. HOULLIER ne souhaite pas prendre part au vote.

Nombre de votants : 27 (M. HOULLIER qui a la procuration de Mme LEMARDELEY ne prend pas part au vote).

Résultat du vote : 6 abstentions, 0 voix contre, 19 voix pour.

Le Conseil de l'Institut d'études politiques de Paris est défavorable à l'intégration de Sciences Po dans l'université cible.

Frédéric MION

M. le Président, je me saisis de ce micro pour dire aux membres de ce Conseil que nous avons veillé à ne pas communiquer sur le sens des votes des deux précédents Conseils pour respecter leurs prérogatives et le choix de ce Conseil ce matin. En revanche, je crois que l'heure est venue de manifester la plus

grande clarté sur le choix qui vient d'être fait, parce qu'il s'agit d'une décision attendue de la part de nos partenaires de Paris 5, Paris 7 et de l'IGPG, et parce que nous le devons à nos communautés. Donc, nous communiquerons en fin de matinée de manière coordonnée avec nos collègues des universités que je viens d'évoquer, sur ces décisions.

Nicolas METZGER

C'est noté, M. le Directeur. Nous pouvons passer au deuxième point prévu à l'ordre du jour.

II. PROPOSITION DE REMISE DE TITRE DE DOCTEUR HONORIS CAUSA

a) *Exposé*

Nicolas METZGER

Les propositions de remises de titres de *Docteur Honoris Causa* ne sont pas chose fréquente, comme vous pouvez le constater en parcourant l'historique qui se trouve dans le dossier. Je cède la parole à notre directrice scientifique, Mme MUSSELIN, pour nous présenter les trois personnes proposées.

Christine MUSSELIN

Merci, M. le Président. Nous attribuons régulièrement, mais de manière parcimonieuse, des *Doctorats Honoris Causa*. Nous les attribuons à des personnalités remarquables, mais aussi à de brillants universitaires et, dans ce cas, ce sont les différents départements de Sciences Po qui sont chargés de faire des propositions, propositions qui sont ensuite soumises au Conseil scientifique avant de vous être proposées.

Cette année, les départements de sciences politiques, de droit et d'histoire étaient chargés de faire ces propositions, avec quelques recommandations de notre part. Vous avez certainement remarqué que, dans les personnalités qui ont reçu un *Doctorat Honoris Causa* par le passé, il y avait une très forte majorité d'hommes et aussi beaucoup d'universitaires venant des États-Unis. Nous n'avons, bien sûr, rien contre les hommes ni contre nos collègues américains, mais il nous semblait important d'essayer de réfléchir au-delà de nos réflexes parfois un peu naturels qui consistent à regarder en premier lieu de l'autre côté de l'Atlantique avant de regarder le reste du monde. Donc, je vais vous présenter les propositions qui nous ont été faites. La remise de ces doctorats aura lieu le 11 décembre, à Sciences Po.

Je commencerais d'abord par le droit, avec la proposition de la Professeure Daphne BARAK-EREZ. Mme BARAK-EREZ est née aux États-Unis, avant d'émigrer en Israël où elle a fait ses études à l'université de Tel-Aviv. Et c'est aussi dans cette université qu'elle a fait sa carrière. Elle est d'ailleurs devenue doyenne de la Faculté de droit en 2011. Mme BARAK-EREZ est aussi engagée dans la gouvernance de son pays, puisque, depuis 2012, elle est juge de la Cour suprême d'Israël. D'ailleurs, ses publications les plus récentes viennent appuyer celles sous forme d'articles portant sur l'État juif et sur le droit. C'est une spécialiste du droit constitutionnel. Ses ouvrages ont essentiellement porté sur les droits de l'Homme, sur les droits sociaux et sur le constitutionnalisme féministe.

Elle a publié de manière intensive. J'ai compté pas moins de : 5 livres en Anglais, dont 4 livres édités, 13 livres en Hébreux, dont 7 édités, et plus de 121 articles. C'est une personnalité qui bénéficie d'une grande reconnaissance internationale. Elle a été invitée dans les meilleures universités : Yale, Harvard, Cambridge et plusieurs Max-Planck Institute en Allemagne.

Pour la science politique, nous vous proposons la candidature de Jane MANSBRIDGE, qui est *Adams Professeur of Political Leadership and Democratic Values* à la Harvard Kennedy School of Government ; c'est d'ailleurs à Harvard qu'elle avait obtenu son doctorat en sciences politiques après un MA en histoire. Ensuite, elle a eu une carrière extrêmement mobile, puisqu'elle a été professeure à l'université de Chicago, à l'UC de Santa Barbara, à Northwestern, avant de revenir à Harvard. Elle a aussi été professeure invitée à l'Institut d'études avancées de Stanford et à celui de Princeton, ainsi qu'à la Russell Sage Foundation.

C'est elle aussi une universitaire extrêmement reconnue et active. Elle a eu un rôle très important au sein de l'association américaine de sciences politiques, dont elle a été la présidente en 2012. Ses travaux portent sur les systèmes délibératifs, le féminisme, la construction de l'intérêt général, et plus généralement sur les démocraties participatives. D'ailleurs, cette démocratie participative est au cœur

de son livre *Beyond adversary democracy* qui a été publié en 1980, et qui est un classique dans les travaux sur les conditions de construction de décisions par consensus. Par ailleurs, un de ses autres ouvrages, *Why we lost the ERA (Equal rights movement)*, a également connu beaucoup d'échos et obtenu de nombreux prix.

En histoire, la proposition du département d'histoire concerne le Professeur Ibrahima THIOUB qui est Professeur d'histoire à l'université Cheikh Antia Diop de Dakar, et qui est aussi recteur de cette université depuis 2014. Le Professeur THIOUB a soutenu sa thèse à l'EHESS sur un sujet qui annonçait déjà ses futurs travaux : *Entreprises, entrepreneurs et états dans une économie dépendante : domination étrangère et marginalisation des autochtones (Dakar-Sénégal) sur la période 1930 – 1973* ; ses travaux sur les lectures africaines de l'esclavage, sur l'esclavage et les traites en Afrique occidentale, sur l'esclavage à Saint-Louis du Sénégal au 18^e et au 19^e siècle ou sur la traite atlantique des esclaves lui ont conféré une réputation internationale.

Il a, lui aussi, été invité dans de très nombreuses universités : à l'EHESS en France et dans diverses universités aux États-Unis, mais aussi en Asie et en Afrique. Il a également été chercheur résident au prestigieux Wissenschaftskolleg de Berlin.

b) *Questions et observations*

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Mme MUSSELIN, et souligne la grande qualité des trois professeurs que vous proposez. Pour que les choses soient claires, pourriez-vous nous indiquer comment se prend en interne la décision d'aller attribuer ces titres de *Docteur Honoris Causa* ? J'imagine qu'il n'y a pas de procédure très formelle.

Christine MUSSELIN

On ne fait pas d'appel à candidatures comme l'on pourrait le faire pour des recrutements. Ce sont les départements qui se réunissent. En général, le bureau du département mène une première réflexion, identifie un certain nombre de candidats, et il y ensuite un vote au sein du département pour désigner la personne qui sera proposée au Conseil scientifique. Puis, lors du Conseil scientifique, un avis consultatif est à nouveau émis sur ces personnes avant la proposition qui vous est faite aujourd'hui.

Nicolas METZGER

Il n'y a donc aucune obligation en la matière ni aucun pouvoir d'initiative. Autrement dit, si la direction de Sciences Po décide de ne pas attribuer de titre de *Docteur Honoris Causa* au cours des cinq prochaines années, il n'y en aura pas.

Christine MUSSELIN

Non, mais l'on essaie de le faire régulièrement. La plupart des universités décernent des *Docteurs Honoris Causa* ; c'est le moyen de reconnaître l'œuvre d'une personne. J'estime que Sciences Po doit le faire, mais avec parcimonie. Je crois que la liste que vous avez dans le dossier montre que nous choisissons chaque fois très consciencieusement les personnes dignes de ce doctorat.

Nicolas METZGER

C'est tout à votre honneur.

Olivier ROZENBERG

Je ne veux pas du tout remettre en cause les trois noms, qui sont très bien. Simplement, la consigne nous a été donnée officieusement, quand on a proposé des noms, de prendre des universitaires, ce qui va dans le sens du décret de 1974, mais l'on voit dans la liste des précédents lauréats qu'on s'était permis quelques libertés avec cela. Peut-être, à l'avenir, serait-il bien qu'on ne ferme pas la porte à des personnalités. Nous avons proposé, avec Richard BALME, par exemple Beate KLARSFELD qui est une ancienne élève de Sciences Po. On nous a dit : « Non, parce qu'elle n'a pas fait d'articles dans des journaux sans comité de lecture », ce que je trouve dommage. Il est vrai que le précédent de LULA invite à être prudent quand on donne des titres. Je voulais mentionner ce point pour la prochaine fois.

Frédéric MION

Merci de cette suggestion de la part de M. ROZENBERG. L'institution continuera à décerner des *Doctorats Honoris Causa*, dont le parcours témoigne de vertus remarquables, du moins tel qu'on peut les apprécier lorsqu'on remet le *Doctorat Honoris Causa*. Le décret de 1974 et ses différentes révisions n'imposent nullement de réserver cette distinction à des universitaires. S'agissant du cas plus précis de Beate KLARSFELD dont je n'ai pas été informé, il y aurait une petite vérification à faire : est-elle ou non Française ? Car si elle est Française, elle ne peut pas avoir un *Doctorat Honoris Causa* de notre université, pas plus que d'une autre, en France. Mais, naturellement, nous entendons continuer à honorer les personnalités qui ne sont pas des personnalités universitaires. Nous l'avons fait il y a deux ans avec Lakdhar BRAHIMI, et nous aurons d'autres propositions à soumettre à votre Conseil le moment venu.

Christine MUSSELIN

Je voulais ajouter que, pour les personnalités non universitaires, le processus de décision est différent puisque ce ne sont pas les départements qui sont consultés. Dans ce cas précis, puisque la désignation revenait au département, nous souhaitons distinguer des universitaires.

Nicolas METZGER

Merci pour cette clarification.

Alain CHATRIOT

Une pure question de curiosité. Le texte qui nous est rappelé du décret révisé précise : *cette distinction peut être attribuée, après avis du ministre des Affaires étrangères, sur proposition des Conseils compétents de l'établissement*. « Peut-être », « Après avis », est-ce la configuration pour les non-universitaires ou est-ce pour les universitaires ? Cet avis est-il décisionnaire ? J'ai été très intéressé de voir cette disposition qui m'a un peu surpris.

Frédéric MION

Le « peut » de « peut-être » fait référence à la faculté de décerner le *Doctorat Honoris Causa*, et il n'y a aucune obligation pour l'université de le faire. Mais si on le fait, on doit, en effet, recueillir l'avis du ministre des Affaires étrangères. Dans mon expérience, les ministres, deux fois sur trois, ne répondent pas, donc l'on peut considérer que leur avis est acquis grâce à leur silence qui vaut accord.

Nicolas METZGER

Je pense que, dans le décret, il serait indiqué « après approbation » ou « après accord » s'il s'agissait d'un avis conforme. De toute évidence, nous sommes dans le cas d'un avis simple : seule la consultation est obligatoire.

Grégoire ETRILLARD

On vient de découvrir que, dans le décret, le *Docteur Honoris Causa* peut effectivement être donné qu'à des personnalités de nationalité étrangère. Y a-t-il une raison particulière ? Y a-t-il une autre manière de distinguer ?

François HEILBRONN

Est-ce le cas pour toutes les universités françaises ou est-ce une spécificité propre à Sciences Po ?

Nicolas METZGER

Je vais laisser M. le Directeur répondre très formellement à cette question.

Grégoire ETRILLARD

Pour ce faire, il faut que je sois précis sur ma question. Quel est le sens de cette restriction ? Y a-t-il une manière différente de distinguer ?

Frédéric MION

Je ne sais pas vous répondre sur la raison pour laquelle cela a été décidé en France, mais peut-être mes collègues universitaires ici présents pourront vous répondre.

Nicolas METZGER

Mme WOLL, avez-vous une réponse ?

Cornelia WOLL

C'est plutôt une supposition. Comme le doctorat est un diplôme national, peut-être que l'idée de le donner à quelqu'un d'étranger distingue le doctorat qui tiendrait titre de diplôme et le doctorat *Honoris Causa* qui n'est que *Honoris Causa*, pour être sûr qu'il n'y a pas de confusion. Ce n'est qu'une hypothèse.

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour cette hypothèse, nous creuserons ce point pour la prochaine fois.

Frédéric MION

Je vais juste ajouter un ultime point pour répondre à la seconde question de M. ETRILLARD : quels autres moyens avons-nous d'honorer de brillants Français auxquels nous ne pouvons pas remettre le *Doctorat Honoris Causa* ? Il nous est arrivé de remettre un diplôme honoraire de Sciences Po, qui est un diplôme d'établissement, comme on le sait. Nous l'avons fait voilà un peu plus d'un an pour Olivier BLANCHARD, économiste français qui a fait l'essentiel de sa carrière aux États-Unis.

Nicolas METZGER

Y a-t-il d'autres remarques ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix la proposition qui nous est soumise. Nous avons toujours les mêmes procurations. S'agissant de questions individuelles, nous allons voter à bulletins secrets. Je vous propose que l'on se mette d'accord sur le fait d'inscrire directement les trois noms, deux noms, un seul nom ou aucun nom sur le même bulletin, afin d'accélérer les opérations.

Nombre de votants : 27

Résultat du vote : pour à l'unanimité

Le Conseil de l'Institut d'études politiques de Paris approuve la remise de titre de Docteur Honoris Causa à Mme Daphne BARAK-EREZ, Mme Jane MANSBRIDGE et M. Ibrahima THIOUB.

III. BILAN 2016 – 2017 DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE ET DE SERVICES AUX ÉTUDIANT(E)S

c) Exposé

Francesca CABIDDU

Bonjour à toutes et à tous. Comme chaque année, la Direction des Études et de la Scolarité présente à votre assemblée le bilan de son action en matière d'aide financière et de services étudiants. Un document très détaillé vous a été communiqué. Je vous propose aujourd'hui de vous présenter les principaux éléments d'actualité pour l'année 2016 – 2017. Vous avez également reçu une synthèse du bilan qui servira de support à cette présentation.

Comme vous avez pu le constater, le bilan de la politique d'aide financière explore trois grands axes :

- 1) Les systèmes de droits de scolarité, et ses dispositifs d'accompagnement ;
- 2) Les bourses de scolarité et les autres aides financières ;
- 3) Les services proposés à l'ensemble de la communauté étudiante.

1) Le système des droits de scolarité. Vous trouverez à la page 3 du document une synthèse des principes qui régissent ces systèmes. Je vais les rappeler brièvement. À Sciences Po, les droits de scolarité sont fonction de la résidence fiscale des familles. Si la résidence fiscale se situe dans l'espace économique européen, les droits sont modulés en fonction des revenus et de la composition du foyer auquel est rattaché l'étudiant. Ces familles sont donc soumises à un système de droits de scolarité dégressif qui comporte 11 tarifs différents, compris en zéro et 10 150 euros pour le collège universitaire, et zéro et

13 970 euros pour les masters. Il s'agit des tarifs de l'année 2016 – 2017. Les familles dont la résidence fiscale se situe hors espace économique européen paient le niveau maximum de droits de scolarité. Dans le cadre de ce système, certaines catégories d'étudiants sont exonérées totalement ; il s'agit de la population boursière du CROUS et des étudiantes en situation de handicap ou ayant le statut de réfugié politique. Le système prévoit également un accompagnement pour les situations particulières des familles.

La page 4 du document présente la répartition des étudiants dans les différents niveaux de droits de scolarités. Le graphique à gauche montre les droits de scolarité par tranche de revenus, avec les revenus annuels par part. À droite, la répartition des étudiants dans ces différents niveaux. Cette répartition est stable depuis plusieurs années, et elle se caractérise encore cette année par une base et un sommet plus larges par rapport aux tranches intermédiaires. Si l'on regarde le palier à zéro, 34 % d'étudiants ont été exonérés du paiement des droits de scolarité en 2016 – 2017. À l'autre extrémité de la structure, on peut constater que 23 % des étudiants ont payé le niveau maximum de droits. À 47 %, cette tranche maximale est composée d'étudiants qui relèvent de l'espace économique européen, il s'agit donc d'étudiants qui sont rattachés à des foyers avec des revenus égaux ou supérieurs à 16 600 euros pour une famille composée de deux adultes et de deux enfants. Je rappelle qu'au sein de la tranche à zéro, en dehors des étudiants boursiers du CROUS et des autres catégories d'étudiants qui sont exonérés d'office, il y a également les étudiants rattachés à des foyers disposant de revenus modestes, c'est-à-dire des foyers qui ne dépassent pas les 3 000 euros de revenus par mois pour une famille composée de deux adultes et deux enfants.

A la Page 5 du document, vous trouverez l'évolution des dispositifs qui accompagnent le système de droits de scolarité. Ces dispositifs permettent de prendre en compte les changements de situation impactant les revenus du foyer auquel est rattaché l'étudiant : le chômage, la retraite, le divorce, la maladie ou le décès d'un des parents. De manière générale, toutes les baisses de revenus sont considérées et peuvent donner lieu à une exonération grâce notamment à l'action de la commission de suivi social. Je rappelle également qu'une tranche de réduction est accordée en cas d'effet de seuil, et que toutes les familles qui inscrivent plusieurs enfants à Sciences Po durant la même année universitaire bénéficient également d'une tranche de réduction.

Au total, grâce à ces dispositifs, 500 familles ont été accompagnées en 2016 – 2017, pour un montant global mobilisé de 800 000 euros. Cela représente une augmentation par rapport à l'année dernière de 28 % en valeur.

2) Le deuxième pilier de la politique d'aide sociale de l'institution : les bourses de scolarité (page 7 du document). Le système des bourses a permis, cette année, d'atteindre un taux de boursiers de 26 %, ce qui est remarquable à l'échelle de l'Ile-de-France.

Trois bourses de scolarité existent à Sciences Po :

- Les boursiers du CROUS sont exonérés du paiement des droits de scolarité et perçoivent de la part de l'État une bourse comprise entre 1 009 euros et 5 550 euros par an, en fonction de l'échelon. Il existe 8 échelons différents, de zéro bis à 7, l'échelon 7 étant composé des familles les plus défavorisées. Sciences Po complète cette bourse versée par l'État à hauteur de 75 %. Par exemple, pour un étudiant échelon zéro bis qui perçoit environ 1 000 euros de la part de l'État, Sciences Po complète à hauteur de 750 euros par an.
- La deuxième bourse de scolarité est la bourse Sciences Po Europe. Le CROUS n'accorde pas de bourses aux étudiants européens primo arrivants, ces derniers peuvent postuler à la bourse Sciences Po Europe qui est attribuée selon les mêmes critères que le CROUS. Cela signifie que les étudiants éligibles perçoivent l'équivalent de la bourse que l'État aurait pu verser, le complément Sciences Po, et ils sont tous exonérés du paiement de droits de scolarité, au même titre que les autres boursiers du Crous.
- Afin d'accompagner le parcours des étudiants extracommunautaires, une bourse de scolarité existe ; il s'agit de la bourse Emile-Boutmy qui est une bourse d'excellence et de mérite, qui permet d'être exonéré partiellement ou totalement du paiement des droits de scolarité et qui peut être accompagnée d'une bourse de vie.

Page 8 du document, on peut observer que 2 633 étudiants ont bénéficié de ces mesures cette année, pour un montant global de bourses distribuées de près 5,8 millions d'euros (+8 % par rapport à l'année dernière).

D'autres aides financières existent, notamment l'aide à la mobilité internationale (page 10) qui est destinée aux étudiants partant en 3^e année à l'étranger. Cette aide est multipartenaire et vise à compenser le coût de la vie lors des séjours de stage ou d'étude à l'étranger. Cette année, 2 223 aides ont été distribuées, pour un montant global accordé de près de 1,7 million d'euros. À noter que certaines enveloppes budgétaires publiques sont en baisse, notamment celle du Conseil régional d'Ile-de-France, qui a diminué de plus de 60 % en quatre ans, générant un effort de compensation partiel de la part de Sciences Po.

La communauté étudiante de Sciences Po peut également bénéficier d'autres aides financières (page 11). Par exemple, les étudiants issus des conventions d'éducation prioritaire peuvent bénéficier d'une aide au logement s'ils sont boursiers et primo arrivants. Cette aide dépend de l'échelon de bourse et est comprise entre 750 de 1 500 euros annuels, en fonction de l'échelon.

Les étudiants de Sciences Po peuvent également obtenir une aide d'urgence en cas de difficulté financière temporaire.

Des aides publiques sont distribuées. Cette année, l'effort public s'élève à près de 9 millions d'euros.

D'autres bourses sont attribuées grâce aux accords de partenariat que l'institution conclue avec des entreprises, des associations ou des fondations. Cette année, 94 aides ont été accordées, pour un montant de près 1,5 million d'euros.

3) Le dernier pilier de la politique d'aide développée par l'institution : les services proposés à la communauté étudiante. Sciences Po a mis en place un accompagnement fort de la communauté étudiante sur toutes les questions extra-pédagogiques. Les étudiants peuvent s'adresser aux services, organisés sous forme de guichet unique, afin d'être accompagnés pour les démarches d'obtention d'un titre de séjour ou pour son renouvellement, pour toutes les démarches de santé, et de manière générale pour toutes les démarches administratives (de l'ouverture d'un compte en banque pour un étudiant international à la constitution du dossier pour la Caisse d'allocations familiales).

Cet accompagnement est particulièrement renforcé en matière de logement étudiant, puisque Sciences Po n'a pas de cité universitaire, ni à Paris ni dans les régions. Pour accompagner sa croissance, l'institution a donc développé une politique d'aide au logement qui prend trois formes :

- Des aides financières au logement sont distribuées.
- L'institution a aussi développé un site institutionnel d'offres de logement ; ce site est multi campus, existe en Français et en Anglais, et il est ouvert à l'international depuis l'année dernière. Des propriétaires privés peuvent y proposer des logements réservés exclusivement aux étudiants de Sciences Po. Le graphique à la page 14 montre que plus de 2 500 offres de logement ont été publiées sur le site cette année (+25 % par rapport à l'année dernière) ; augmentation due, entre autres, à l'action de l'association des anciens de Sciences Po qui a souhaité sensibiliser ses membres à la question du logement étudiant à Sciences po.
- Le troisième axe de la politique d'aide au logement est constitué par les accords que Sciences Po conclut avec des bailleurs publics et privés, et qui permettent aux étudiants de bénéficier de places en résidence universitaire de manière prioritaire et souvent avec un tarif préférentiel. Page 14, on peut observer la localisation géographique des résidences parisiennes. Grâce à ces accords, 371 hébergements ont pu être proposés cette année aux étudiants de Sciences Po, ce qui représente une augmentation de 112 % en deux ans. Cette offre de logement est destinée à augmenter en 2017 / 2018, puisque d'autres accords ont été conclus. A titre d'exemple, un projet de colocation solidaire a été lancé à la Cité Bonnier, dans le 20^e arrondissement de Paris, où 31 étudiants de Sciences Po habitent actuellement. En échange d'un loyer particulièrement modéré, ces étudiants participent à des actions solidaires (soutien scolaire, projets de médiation urbaine et de développement durable) à destination des habitants de la cité, ceci en collaboration avec les associations locales. Des projets artistiques sont aussi mis en œuvre, par exemple un festival d'arts de rue avec les habitants de la cité ; ce projet a été initié par la Ville de Paris et mené en partenariat avec la mairie du 20^e, l'association coopcoloc, Paris Habitat et Sciences Po.

Que retenir de ce bilan ? Trois choses essentiellement. Si l'on considère les mesures mises en œuvre par l'institution (les bourses de scolarité, les dispositifs d'exonération et le système des droits de scolarité), 37 % des étudiants ont bénéficié d'une aide financière unique cette année, soit près de 4 familles sur 10. Si l'on ajoute les aides publiques et les bourses de partenariat à l'ensemble de ces mesures, ce sont près de 17,6 millions d'euros qui ont été distribués aux étudiants de Sciences Po en 2016 – 2017.

Parallèlement, l'effort de l'institution est constant en matière de développement des services qui sont mis au cœur de l'expérience étudiante. Leur amélioration est essentielle pour valoriser cette expérience, notamment dans la perspective du projet Campus 2022.

Je vous remercie pour votre attention, et je suis à disposition pour répondre à vos questions.

b) Questions et observations

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Mme CABIDDU, pour cette présentation très claire. Cette généreuse politique d'aide financière et de services aux étudiants est un point fort de Sciences Po, dont nous pouvons être fiers. Il est d'ailleurs toujours difficile d'en circonscrire exactement le périmètre. Je pense par exemple aux jobs étudiants que Sciences Po propose, qui y contribuent sans pour autant figurer dans le document. La seule certitude est que Sciences Po a une politique très ambitieuse dans ce domaine. Cette année, la meilleure nouvelle concerne les logements, dont la recherche pose de vraies difficultés aux étudiants, en tout cas à Paris. On observe un accroissement supérieur à 100 % de notre offre de logements, grâce à une politique partenariale dynamique. D'où ma question : quelle est la nature exacte du partenariat avec Comforts of Home ? Je note qu'il est assez substantiel. Quel contrat avons nous signé avec eux ? Qu'apporte Sciences Po et qu'apportent-ils de leur côté ?

Francesca CABIDDU

Nous essayons de multiplier au maximum les offres de logements à loyer modéré, mais nous essayons aussi de répondre à des besoins plus diversifiées. Comforts of Home est une offre un peu plus haut de gamme qui intéresse beaucoup les étudiants internationaux, notamment américains. L'accord prévoit la mise à disposition, pour nos étudiants, de logements en colocation à Paris intra-muros, avec des loyers qui s'élèvent à 800 euros par mois. Et, 10 % des logements sont proposés à loyer modéré (500 euros par mois).

Nicolas METZGER

Il s'agit donc d'une forme de contingentement avec un loyer maîtrisé. Il n'y a pas d'abondement de Sciences Po sur le loyer ?

Francesca CABIDDU

Des places réservées dans des logements parisiens sont proposées à nos étudiants en priorité, et un pourcentage de ces logements est proposé à loyer modéré (500 euros par mois).

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour ces précisions. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette politique d'aide financière et de services aux étudiants ?

Pierre MEIGNANT

J'avais des remarques sur la politique du logement. L'UNEF souligne que de bonnes initiatives ont été menées, comme les colocations solidaires pour lesquelles nous avons eu de très bons retours de la part des étudiants ; c'est à continuer et éventuellement à étendre.

Concernant les partenariats que Sciences Po tisse avec différents bailleurs, notamment privés, j'ai quelques réserves, notamment vis-à-vis des étudiants internationaux. En effet, j'ai été vacataire pour les accueillir et j'ai pu constater que, lors des rencontres avec les services de Sciences Po, des bailleurs proposant des loyers assez élevés (800 euros pour des chambres doubles) étaient présents. Les étudiants internationaux ont une grosse méconnaissance du parc locatif parisien, mais ils pensent ne pas avoir le choix, alors qu'ils n'ont pas de moyens élevés.

Je vois aussi qu'on veut tisser un partenariat avec des studios proposés à 998 euros, ce qui, lorsqu'on est étudiant, est délirant par rapport au prix du marché. Les premières victimes ne sont pas forcément les étudiants français, mais les étudiants internationaux. Le fait qu'on leur propose que cela et qu'ils n'aient pas d'information sur le prix du marché est, selon moi, un vrai problème.

Solène DELUSSEAU-JELODIN

Merci, M. le Président. Je voudrais remercier pour cette étude qui est extrêmement complète. Cela fait toujours du bien d'avoir un point sur la politique d'aide financière tous les ans dans ce Conseil, ce qui permet de voir les évolutions et de faire des remarques qui sont parfois prises en compte.

Vous connaissez toutes et tous ici la position de l'UNEF sur la question des frais d'inscription, et je pense qu'on pourra en débattre plus en détail au mois de décembre lors de l'examen du budget. On se souvient que, l'année dernière, une réforme avait été adoptée avec notamment la création d'une nouvelle tranche de frais d'inscription. Je pense que les débats doivent être poursuivis cette année, avant la publication du budget 2019, notamment parce que nous sommes tous conscients du fait que des effets de seuil sont problématiques dans ces frais d'inscription.

Le point sur lequel je souhaitais me concentrer aujourd'hui porte sur la difficulté pour les étudiants de financer leurs études, surtout à Paris, mais également dans toutes les villes universitaires ; le coût de la vie est élevé, que ce soit pour payer le logement, l'alimentation ou les transports. Il existe des politiques d'aide sociale de la part de Sciences Po et de l'État, mais certains dispositifs sont méconnus des étudiants. Je pense notamment aux aides annuelles du CROUS proposées aux étudiants en situation d'indépendance financière ou les aides ponctuelles disponibles pour tous les étudiants, et pas uniquement les étudiants boursiers. L'UNEF essaie de diffuser de l'information à ce sujet, mais je pense que plus d'information sur cette question pourrait être diffusée par l'établissement à la rentrée universitaire.

En septembre 2017, une étude de l'OVE a montré que 46 % des étudiants en France sont salariés pendant leurs études. On sait aussi que beaucoup d'étudiants font un emprunt pour pouvoir les financer, et son remboursement est une pression supplémentaire dès qu'on rentre dans la vie active. Puisqu'on a peu de données chiffrées sur la question du salariat étudiant et de l'endettement, il serait judicieux de travailler à la conception de cette étude tout au long de l'année, pour qu'elle soit mise en place à la rentrée 2018. Et ceci pas uniquement sur les étudiants qui rentrent à Sciences Po au collège universitaire, mais également ceux qui rentrent en master, dont on sait que certains ont dans des situations financières difficiles et contractent de plus en plus d'emprunts.

Nicolas METZGER

Si je résume, Mme DELUSSEAU-JELODIN, vous rejoignez M. MEIGNANT sur la nécessité d'améliorer encore un peu la qualité de l'information au moment de la rentrée universitaire et vous suggérez de réaliser une étude sur la question de l'endettement et des étudiants salariés.

Solène BRUN

Merci. Merci pour ce rapport. Je voudrais intervenir pour les doctorants et les doctorantes qui sont les grands absents de ce rapport, même dans les petits coins des dispositions dérogatoires, et l'on souhaitait alerter le Conseil sur un certain nombre de points.

Sciences Po continue de distribuer des bourses de trois ans, donc nous sommes financés sur trois ans comme avec nos contrats doctoraux, mais les thèses en sciences sociales, jusqu'à présent, ne se font pas en trois ans, mais en moyenne en cinq à six ans.

En ce qui concerne les bourses, si l'on est boursier, on ne cotise pas, donc l'on n'a pas droit au chômage au bout des trois ans. Et, étant donné qu'on a un statut d'étudiant — et pas trop étudiant puisqu'on est parfois vacataire — un certain nombre de collègues se voient refuser le droit au RSA également. Donc, on a des collègues doctorants qui ne touchent ni le chômage ni le RSA et qui n'ont pas de poste d'ATER, donc aucun revenu pour faire leur thèse. Or, les doctorants de Sciences Po sont tenus de s'acquitter des frais de scolarité et ils n'ont pas été informés des procédures d'exonération.

Depuis l'an dernier, il nous a été recommandé de conseiller à nos collègues de saisir le pôle d'aide sociale, sachant que les informations à ce sujet sont très cachées sur le site de Sciences Po puisqu'il faut aller en bas de la page des situations particulières, puis sur les situations dérogatoires et, en bas, l'on arrive enfin sur une petite information concernant les doctorants qui a été actualisée il y a deux jours. On a donc maintenant une procédure qui nous est dédiée. Mais, l'an dernier, deux exonérations seulement ont été accordées au total, malgré les demandes faites par les doctorants en situation de précarité, au RSA ou sans aucun revenu. Ces derniers aimeraient donc que la question de leurs frais de scolarité et de leur précarité soit un peu plus un sujet à Sciences Po, et qu'elle soit prise en compte dans

les bilans de la politique d'aide financière pour les prochaines années, afin d'avoir une visibilité sur la situation.

Je rappelle que, par notre biais, les doctorants sont favorables à une exonération systématique de leurs frais d'inscription lorsqu'ils sont sans financement, donc sans bourse et sans contrat doctoral. Cette situation vient s'ajouter à nos conditions d'enseignement lorsque nous sommes enseignants vacataires, puisque nous ne sommes pas mensualisés, mais payés tous les 6 mois. Nous n'avons donc pas de revenu pour payer notre loyer. Je rappelle aussi que l'ensemble des doctorants continue de porter la revendication de la mensualisation des vacataires.

Nicolas METZGER

Merci beaucoup, Mme BRUN. Je vais céder la parole à Mme CABIDDU et à Mme DUBOIS-MONKACHI afin d'apporter quelques éléments complémentaires sur les doctorants qui ne figureraient pas forcément dans le document, ainsi que sur toutes les questions posées précédemment.

Francesca CABIDDU

Les aides pour les doctorants figurent bien dans le document, dans la partie consacrée à l'aide sociale. Le service de l'Aide sociale est chargé d'étudier les aides financières des doctorants, et ceci depuis plusieurs années. Chaque année, ces demandes sont étudiées en collaboration avec l'école doctorale.

Vous souhaitez que les informations sur ces aides soient plus visibles sur les sites web, et ce sera fait. Une décision a été adoptée en ce sens cette semaine après une réunion avec l'école doctorale et les représentants des doctorants.

L'année dernière, 15 exonérations des droits de scolarité, totales ou partielles, ont été accordées pour un montant de près de 4 000 euros. Toutes les demandes ont été examinées, et le service a modifié les délais d'inscription pour permettre à tous les étudiants-doctorants de postuler à cette aide financière. Je note qu'il faut communiquer davantage, néanmoins veuillez noter que tous les doctorants reçoivent, comme tous les étudiants de Sciences Po, les communications de rentrée où ces informations figurent.

Cornelia WOLL

Sur les doctorants, je voulais ajouter une remarque d'abord pour dire qu'on a bien entendu le message. On connaît votre revendication sur le financement après les trois ans. J'aimerais juste rappeler qu'à ma connaissance, aucun établissement universitaire en France ne finance, pour l'ensemble des doctorants, trois années d'études. C'est quelque chose qui est un vrai engagement de l'établissement et qui nous a amenés à investir massivement dans des contrats doctoraux et à essayer de vous accompagner au mieux. J'entends que ce n'est pas suffisant, mais le fait de financer trois années pour nos doctorants est un énorme effort, et une chose que nous sommes très fiers d'avoir réussie. Je sais que vos thèses sont parfois plus longues que les trois ans ; on en a conscience, mais on part de très loin.

Sur l'information relative à l'aide sociale, je pense que l'école doctorale travaille aujourd'hui beaucoup avec le pôle de Francesca CABIDDU pour améliorer davantage cet accès et pour essayer d'adapter les conditions dans lesquelles sont faits les arbitrages aux conditions que sont les vôtres. C'est un travail qui est entamé, avec des décisions et de la communication qui a déjà été faite en début de semestre, et qui va certainement s'améliorer davantage. Donc, le message est entendu et nous travaillons dessus.

Nicolas METZGER

Merci pour ces propos encourageants, Mme WOLL. Une question : a-t-on une idée du nombre de doctorants qui sont dans la situation décrite par Mme BRUN, c'est-à-dire avec absolument aucun revenu ? Apparemment, pas encore.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je voudrais juste réagir sur la question du logement. Comme vous l'avez tous remarqué, l'effort a été très impressionnant cette année. Et, si l'on a noté le caractère social de certains logements, il ne faut pas oublier que notre corps étudiant est divers et que la diversité de l'offre est un principe, sur la question du logement aussi. Les propositions faites par toutes les entreprises intéressent certains de nos étudiants. Concernant les étudiants internationaux, je comprends votre situation. Tous les services de Sciences Po sont présents à ce moment, ainsi que tous les partenaires. Vous avez cité, j'imagine, Comforts of Home, qui était là, mais il y a avait aussi ceux du CROUS, le service administratif du site qui alimente une page

d'information en Français et en Anglais et un site en Français et en Anglais. La personne chargée du logement est très sensible à la question internationale. En effet, elle a, depuis son arrivée, développé la partie internationale du site, et elle est en relation très étroite avec les étudiants dès qu'ils sont admis, en particulier avec les étudiants étrangers en master qui peuvent avoir une priorité au niveau de la Cité internationale, par exemple.

Donc, ces informations-là existent et elles sont diffusées. La journée que nous organisons est faite pour diffuser encore plus largement, et nos partenaires sont présents. Je pense qu'il faut accepter que des étudiants aient envie d'avoir un apparemment plus confort et qu'ils aient les moyens de se l'offrir.

Francesca CABIDDU

Je voudrais compléter. Grâce à l'ensemble des accords de partenariats en matière de logement, le loyer mensuel moyen s'élève à 417 euros hors CAF, à noter que le budget moyen d'un étudiant pour se loger à Paris est de 824 euros et de 802 euros pour la région parisienne. Les loyers moyens proposés grâce à ces partenariats sont plus que raisonnables par rapport au contexte du logement en Ile-de-France.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Sur la question des aides publiques, le site de Sciences Po, et notamment celui de l'aide sociale, abonde d'informations en Français et en Anglais sur le FNAU. Tous ces dispositifs sont connus par nos étudiants, en tout cas ils savent où les trouver, et les équipes en parlent lorsque c'est nécessaire.

Concernant le salariat, c'est une question qui nous intéresse. On n'a qu'une seule mesure actuellement, qui permet aux étudiants qui présentent cette situation de salariat d'être exonérés de la Sécurité sociale. Avez-vous une idée du nombre d'étudiants que cela représente ? Il va falloir déconstruire un mythe, puisque, pour l'année dernière, donc celle de l'année du bilan social, au niveau master, 50 étudiants se déclaraient salariés au sens de la sécurité sociale, plus 4 étudiants au niveau du collège universitaire, et 145 étudiants au niveau master qui sont en apprentissage et qui bénéficient donc de ce statut. Je sais que vous allez dire que c'est une question d'engagement dans le temps, que le plafond de la Sécurité sociale est un peu haut, que beaucoup d'étudiants travaillent moins et qu'ils sont dans le besoin. On a fait une enquête, il y a deux ans, dans le cadre du baromètre adressé à tous les étudiants, et nous avons des chiffres qui n'étaient pas très loin, puisque 100 étudiants déclaraient travailler moins de 20 heures par semaine. Une étude sur le travail et les étudiants reste un sujet intéressant à effectuer

Josselin MARC

Je pense que l'étude réalisée dans le cadre du baromètre ne devrait pas être comparée en termes de valeur absolue, mais par rapport au nombre de réponses que vous avez eues. Avez-vous une idée du poids de ces étudiants salariés ? Cela me semble très faible. La réalité des conditions de vie et d'études des étudiants est complètement différente. On aura l'occasion d'en parler. Je pense que formaliser une étude pour la rentrée est un bon moyen de connaître les étudiants et les étudiants doctorants.

Laura DUQUESNE

Je comprends qu'on puisse percevoir la position et le questionnement de l'UNEF par rapport au salariat étudiant comme un mythe. Si on le présente de cette manière, c'est bien parce qu'on n'a pas assez d'information. Il ne faut pas non plus se cristalliser sur le salariat des étudiants. On entend l'étude qui a été réalisée dans le cadre du baromètre il y a deux ans, mais l'on ne peut pas nier que l'endettement des étudiants français et à Sciences Po en particulier n'est pas un mythe. Beaucoup d'étudiants privilégient l'endettement au salariat, donc on présuppose, au regard des remontées que nous avons eues, que l'endettement est plus passif que le salariat à Sciences Po. Nous souhaitons obtenir ces données-là, basées sur plus de 10 % de participation. Je sais que ce sera difficile parce qu'on ne peut pas obliger les étudiants ou leur famille à répondre à ce type de question : comment comptez-vous financer vos études ? Cependant, si l'on organisait une étude à grande échelle, par exemple au moment de l'inscription administrative et sur la base du volontariat, on présuppose qu'une grande partie des étudiants et de leur famille y répondraient. D'où l'intérêt de construire cette étude ensemble, et notamment auprès des doctorants, pour connaître leur situation et le mode de financement de leur doctorat.

Pierre MEIGNANT

Concernant le logement, je ne voulais pas minimiser les efforts qui ont été faits par Sciences Po en termes de politique de logement, mais rendre compte d'une situation que j'aie expérimentée, c'est-à-dire des étudiants avec peu de moyens qui venaient nous voir, en disant, « On n'a pas compris, car il faut payer 800 euros pour une chambre double », et il ne faut pas insinuer que ces étudiants sont inconséquents ou inattentifs. C'est une situation à prendre en compte.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

La prochaine fois, si vous êtes toujours dans ce programme, orientez-les directement vers les services qui leur donneront des informations plus diverses.

Nicolas METZGER

Merci à toutes et tous. Je tire deux conclusions de ces derniers échanges : d'une part, nous avons tout intérêt à améliorer continûment l'accès à l'information et la collecte de l'information, ce qui n'est pas toujours facile ; d'autre part, il faut également saluer l'investissement des syndicats étudiants qui effectuent un travail d'accompagnement complémentaire de celui mené par l'administration de Sciences Po, c'est très précieux.

Nous avons terminé ce troisième point prévu à l'ordre du jour. L'heure est assez avancée, je vous propose de reporter à notre prochaine séance le bilan 2017 des admissions et vos éventuelles questions diverses. La séance est levée, ce fut un plaisir de partager ce moment avec vous.

Nicolas METZGER lève la séance à 10 h 46.